

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 04 décembre 2000 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Mathieu, Victor Bernard, Christian Roy, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite le bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

213-2000

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que l'ordre du jour de la présente
session est adopté tel que présenté.

ADOPTE

214-2000

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS VERBAUX

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Madame Jeannine Patry,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le procès-verbal de la séance
spéciale du 02 novembre 2000 et de la séance
régulière du 06 novembre 2000 sont adoptés tels
que présentés.

ADOPTE

215-2000

DEMANDE AU CENTRE CANIN LACHAPELLE

ATTENDU la plainte reçue de Monsieur André
Bourque pour Monsieur Jean Lachapelle, du
Centre Canin, pour avoir distribué de la
publicité dans le cadre dans le cadre de son
mandat pour faire respecter notre règlement
numéro 20-99.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Christian Roy,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-
Victor demande au Centre Canin Lachapelle que
lorsqu'ils feront respecter le règlement numéro
20-99 de ne plus faire aucune publicité qui n'a
aucun rapport avec notre règlement.

ADOPTE

216-2000

**MANDAT A DENIS DESBIENS DE LA M.R.C. ROBERT-
CLICHE**

ATTENDU la plainte reçue de Monsieur Gaston
Soucy, locataire au 497 Route 108 Saint-Victor,
pour fosse septique illégale et polluante.

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
que le Conseil Municipal de Saint-Victor mandate
Monsieur Denis Desbiens, de la M.R.C. Robert-Cliche, de
bien vouloir vérifier la plainte reçue de Monsieur
Gaston Soucy, locataire au 497 Route 108 Saint-Victor,
au sujet de la fosse septique illégale et polluante.

ADOPTE

217-2000

**DEMANDE À LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE SAINT-EPHREM -
SERVICE 911**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a fait la
demande à la compagnie de téléphone de Saint-Ephrem pour
offrir le service 9-1-1;

ATTENDU QUE Messieurs Guy Poulin 180 7^e Rang Nord
Saint-Victor, Mario Sanschagrín 140, 7^e Rang Nord Saint-
Victor, Robert Rodrigue 210, 7^e Rang Nord Saint-Victor,
Yves Poulin 110, 7^e Rang Nord Saint-Victor et Mario
Mathieu 60 Route 108 Ouest Saint-Victor, demeurent dans
le territoire de la Municipalité de Saint-Victor et son
des abonnés de la compagnie de Téléphone de Saint-
Ephrem;

ATTENDU QUE la compagnie de téléphone nous demande une
résolution pour que nos contribuables puissent
bénéficier du service 9-1-1.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Madame Jeannine Patry,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
que Messieurs Guy Poulin 180 7^e Rang Nord Saint-Victor,
Mario Sanschagrín 140, 7^e Rang Nord Saint-Victor, Robert
Rodrigue 210, 7^e Rang Nord Saint-Victor, Yves Poulin
110, 7^e Rang Nord Saint-Victor et Mario Mathieu 60 Route
108 Ouest Saint-Victor, puissent bénéficier du service
d'urgence 9-1-1 par la compagnie de téléphone de Saint-
Ephrem.

ADOPTE

218-2000

REGLEMENT NUMERO 28-2000

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor
d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant
seulement à des propriétés inhabitées entre le 01
janvier 2001 et le 01 avril 2001, soit une partie de
chemin du 4 ième Rang Sud située entre les lots 427 et

436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis motion du présent règlement a été donné le 02 novembre 2000.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que le règlement numéro 28-2000 est adopté.

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 La municipalité de Saint-Victor est dispensé d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du chemin du 4 ième Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring.

ARTICLE 3 La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend du 01 janvier 2001 au 01 avril 2001.

ARTICLE 4 Le règlement numéro 28-2000 entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 04 décembre 2000.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER

219-2000

PROJET DE SUBDIVISION - KATHLEEN VEILLEUX ET CARL BERNARD

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve le plan de cadastre d'une partie du lot 209 pour créer le lot 209-46 du cadastre de la Paroisse de Saint-Victor préparé par l'arpenteur, Yves Thibodeau, le 13 novembre 2000 sous le numéro 3149 de ses minutes. Le Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTE

220-2000

PROJET DE SUBDIVISION - CELINE BERNARD

Proposé par Madame Jeannine Patry,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve le plan de cadastre d'une partie du lot 401 pour créer le lot 401-11 du cadastre de la Paroisse de Saint-Victor préparé par l'arpenteur, Yves Thibodeau, le 17 novembre 2000 sous le numéro 3153 de ses minutes. Le Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTE

221-2000

COMPTES NON-PAYÉS

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Madame Jeannine Patry,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve l'état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Victor, pour taxes municipales, préparé en vertu de l'article 1022 et suivants du Code municipal. Il est également résolu de mandater le secrétaire-trésorier pour transmettre à la M.R.C. Robert-Cliche, avant le 20 février 2001, l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales dues.

ADOPTE

222-2000

CLUB MOTONEIGE BEAUCE-CENTRE INC.

ATTENDU la demande du Club de motoneige de Beauce-Centre Inc. Pour une attestation de conformité de leurs enseignes.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor accepte la signalisation pour traverse de chemin, installer par le Club de motoneige Beauce-Centre Inc, sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor.

ADOPTE

223-2000

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC - POSE DE UN LUMINAIRE

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Christian Roy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande à Hydro-Québec de bien vouloir venir faire l'installation d'un luminaire, sur la Rue de l'Anse, comme sur le plan ci-annexé à la résolution.

ADOPTE

224-2000

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS -
RÉPARATION DU PONT # P-00859**

ATTENDU que la structure du pont # P-00859
Route de Tring date de 1952;

ATTENDU que ce pont est considéré mitoyen avec
la municipalité de Saint-Victor;

ATTENDU que le passage de certains véhicules de
service (déneigement, pompiers) pourrait
s'avérer problématique;

ATTENDU que le Conseil municipal de la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus ne peut concevoir le manque de services et de sécurité, à lesquels les citoyens seraient privés;

ATTENDU que ce pont est entretenu par la municipalité de Saint-Victor tout l'hiver.

POUR CES RAISONS, il est proposé par Madame Jeannine Patry, secondé par Monsieur Jacques Bolduc et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que demande soit faite au Ministère des Transports d'inscrire obligatoirement la réfection complète du pont # P-00859 au printemps 2001.

ADOPTE

225-2000

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU TRANSPORT ADAPTÉ -
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor adhère au
transport adapté pour l'année 2001.

ADOPTE

226-2000

LES COMPTES

1190	M.R.C. Robert-Cliche	4	173,68	\$
1191	Québectel Mobilité		301,40	\$
1192	Hydro-Québec		32,85	\$
1201	Garage Clermont Fortin		884,20	\$
1202	Publi-Sac		35,63	\$
1203	Produits de Laboratoires Certifiés		921,84	\$
1204	Pitney Bowes Leasing		214,29	\$
1209	Cogéco Cable		51,40	\$
1211	Sandy Roy		165,77	\$
1219	Pitney Works		493,01	\$
1220	Hydro-Québec		479,31	\$
1221	Hydro-Québec	3	398,10	\$
1223	S.A.A.Q.		960,00	\$
1239	Garage Bizier		81,00	\$
1240	Exc. André Gosselin		330,12	\$
1241	Supérieur Propane		354,41	\$
1242	Magasin Coop		574,97	\$
1243	Telvic Mobilité Inc.		23,00	\$
1244	D.N.F. Inc.		24,38	\$
1245	Vêtements Profession		18,40	\$
1246	Québectel		34,45	\$

1247	Ateliers F.L.P.H.		477,93	\$
1248	Formules D'affaires CCL		370,21	\$
1249	Garage Veilleux et Fils		196,00	\$
1250	Impression de Beauce		257,66	\$
1251	Centre Electrique de Beauce		318,26	\$
1252	L.P. Tanguay Ltée		27,61	\$
1253	Produits Sanitech		66,88	\$
1254	Martin Hamel, Notaire		115,03	\$
1255	Techmix		561,67	\$
1256	Aréo-Feu	1	921,95	\$
1257	Fecteau et Frères		23,30	\$
1258	Cleanearth		261,11	\$
1259	Purolator Courier		8,00	\$
1260	M.R.C. Robert-Cliche		604,99	\$
1261	Téléphone St-Victor		756,01	\$
1262	Centre de Plongée Beauce		80,51	\$
1263	Biolab		736,51	\$
1264	Ind. Ciment la Guadeloupe		953,32	\$
1265	Boivin et Gauvin		209,12	\$
1266	Imagerie Guy Drouin		125,75	\$
1267	Alliance Coop	3	324,91	\$
1268	Clearnet		594,68	\$
1269	Praxair		245,59	\$
1270	S.Q.A.E.		395,42	\$
1271	Hercule Fortin		88,34	\$
1272	Garage Alain Bolduc		226,59	\$
1273	Extincteurs Kaouin		124,22	\$
1274	Christian Jacques	1	137,09	\$
1275	DEBB		114,91	\$
1276	Ferme Fernand Plante	1	352,49	\$
1277	Garage Irenée Groleau		253,80	\$
1278	Centre du Camion		96,97	\$
1279	Jacques Bolduc (3 réunions)		45,00	\$

Proposé par Monsieur Christian Roy,
 Secondé par Monsieur Victor Bernard,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que les comptes, ci-haut,
 mentionnés sont adoptés et approuvés pour
 paiement.

ADOPTE

227-2000

LEVÉE DE LA SEANCE

Proposé par Monsieur Christian Roy,
 Secondé par Monsieur Alain Mathieu,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTE

LE MAIRE

LE SECRETAIRE TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER

